



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2025

## Nombre de membres :

**Conseillers : 29** L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette  
**Présents : 21** commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de  
Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à  
**Excusé : 2** l'affichage de l'ordre du jour en date du six janvier deux mil vingt-cinq.  
**Pouvoirs : 6**

## **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Patrick LAMBERT, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

## **Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

## **Absents :**

Monsieur Julien DETREZ  
Monsieur Lucas GILLY

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2025

## DCM N°2025-01 : Finances - Fixation du tarif de location du local municipal situé 65bis rue Bellefont

### Rapporteur : Vincent GOYET

Dans le cadre de la réorganisation spatiale du pôle familles-solidarités, l'Espace Familles a rejoint l'Espace Solidarités, 100 rue Giudicelli, afin de mutualiser et améliorer l'accueil des deux services et faciliter ainsi la vie des usagers. Ce changement répond aussi à la volonté de la municipalité d'offrir un guichet unique aux familles, regroupant tous les services à la personne (restauration scolaire, garderies, centre de loisirs, crèches, école de musique, restaurant municipal, portage de repas à domicile, téléassistance), d'où la mise en place d'un portail familles pour les inscriptions et d'une régie unique pour les paiements.

Les locaux rue Bellefont, d'une superficie de 65 m<sup>2</sup>, sont vacants depuis fin décembre et la commune a l'opportunité de louer cet espace à un praticien du milieu médical.

Il convient donc de délibérer sur le tarif de cette location. Il est proposé au conseil municipal le montant de 500 euros par mois, hors les charges.

### L'exposé du rapporteur entendu,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la vacance du local situé 65 bis rue Bellefont,

**Vu** l'intérêt pour la commune de louer cet espace situé en plein cœur du village,

**Considérant** que la commune a d'ores et déjà une personne intéressée par cette location,

### Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

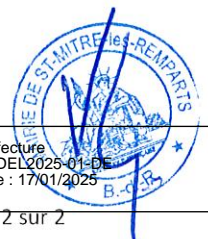
**FIXE** le tarif de location du local municipal situé 65 bis rue Bellefont à 500 euros par mois, hors les charges.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20250113-DEL2025-01-DE  
Date de réception préfecture : 17/01/2025